
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 008 DU 15 JANVIER 2025

portant nomination de monsieur **Ibrahim David SALAMI** en qualité de président de la Chambre administrative de la Cour suprême.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** l'avis en date du 07 janvier 2024 du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- sur** proposition du président de la Cour suprême,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 janvier 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Ibrahim David SALAMI** est nommé président de la Chambre administrative de la Cour suprême.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 janvier 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERS 19 ;
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.